

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

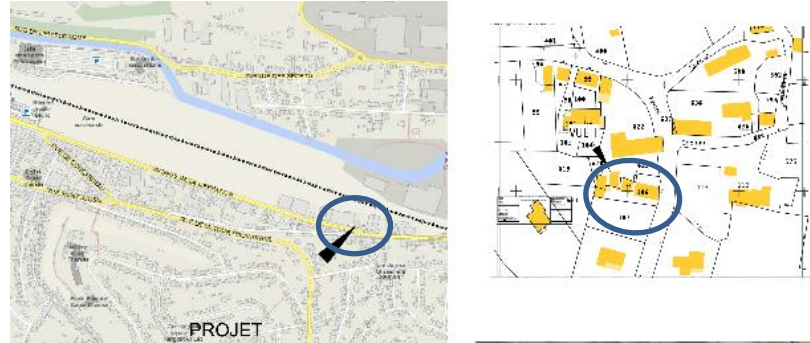
EXTENSION (surface de plancher – de 40 m² en zone urbaine - U - du PLU*)

*Si l'extension envisagée est supérieure à 20 m² et porte la surface totale de l'ensemble (extension + existant) à plus de 150 m² : la Loi sur l'architecture s'applique, un dossier de Permis de construire devra être établi par un architecte.

Délai d'instruction du dossier **complet** :1 mois

- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (ZPPAUP – centre- ville de Brest – périmètre des abords dans les autres communes de Brest métropole)

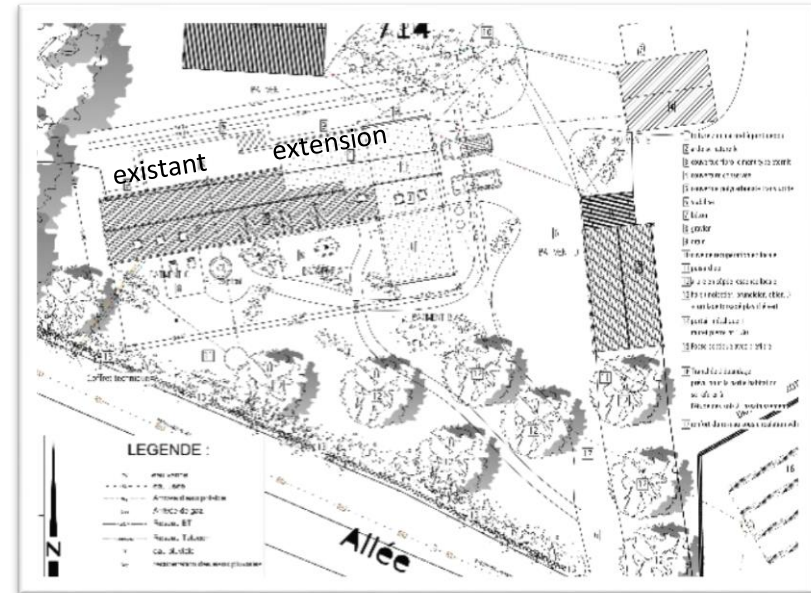
CONSTITUTION DU DOSSIER (en 2 exemplaires)

	CERFA N° 13703*07 (maison individuelle) http://www.service-public.fr	CERFA N° 13404*07 (autres constructions) http://www.service-public.fr
1-FORMULAIRE	<p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (☎ et/ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 4.2 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension</p> <p>Rubrique 6 – dater et signer</p> <p><i>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</i></p> <p>Pages 7/8 – rubrique 1.1 et 1.2– indiquer la surface de l'extension.</p> <p>1.2.2 - indiquer la surface des constructions existantes</p> <p>Pages 8/8 – dater et signer</p>	<p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (☎ et /ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubriques 5.1 / 5.2– indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 5.3 – indiquer la surface des constructions existantes et celle de l'extension.</p> <p>Rubrique 8 – dater et signer</p> <p><i>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</i></p> <p>Pages 13/15 – rubrique 1.1 et 1.2– indiquer la surface de l'extension.</p> <p>1.2.2 - indiquer la surface des constructions existantes.</p> <p>Pages 15/15 – dater et signer</p>
2-PIECES A FOURNIR	<p>2-1 PLAN DE SITUATION</p> <p>Extrait Plan de ville ou carte IGN</p> <p>Site utile : https://www.brest.fr cliquer sur « carto », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle</p>	

**2-
PIECES A FOURNIR**

2-2- PLAN DE MASSE

Sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie [de https://www.brest.fr](https://www.brest.fr)), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'extension, les dimensions doivent être impérativement cotées ainsi que les distances de l'extension avec les limites de propriété, le cas échéant.



2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT

Photo de l'emplacement de l'extension. Si le projet est visible de la rue, prendre une vue la plus large possible. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



2-4-LE PROJET

Descriptif des matériaux et teintes – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet.

Des élévations cotées de la façade et de la toiture sous forme de dessins ou de plans sous format informatique.

2-5-INSERTION

Photomontage à partir de la photo de l'existant.



Le conseil architectural et urbain est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet

Pour prendre rendez-vous : 02 98 33 54 55

Renseignements complémentaires : 02 98 33 52 00

Adresse : 24 rue de Coat Ar Guéven – CS 73826 – 29238 BREST cedex 2

Horaires d'ouverture : 09h00-12h30 / 13h30-17h00 - 16h30 le vendredi

Plan local d'urbanisme en ligne : <https://www.brest.fr>